

Crise Agricole

L'OTRE demande au Gouvernement d'assurer immédiatement la libre circulation des véhicules de transport routier à défaut de quoi les véhicules resteront aux dépôts

Les transporteurs routiers ne doivent pas être des victimes collatérales des revendications des agriculteurs, par ailleurs légitimes, et demandent des garanties pour leur permettre la libre circulation de leurs véhicules, la sécurité des personnes et des biens transportés, ainsi que des mesures de soutien compensatrices.

Depuis le 18 janvier 2024 et sur l'ensemble du territoire métropolitain, le secteur agricole organise des manifestations et des blocages routiers. Partout en France, les agriculteurs se mobilisent afin d'obtenir des mesures « concrètes » du Gouvernement.

Sans remettre en question ni la légitimité ni le fondement des revendications portées par le monde agricole, nous ne pouvons pas accepter l'impact de ce mouvement de contestation sur l'activité des entreprises du transport routier de marchandises, du transport routier de voyageurs et du transport sanitaire.

Notre secteur est fortement affaibli par les crises successives qu'il subit depuis 2020. L'année 2023 aura été marquée par une très forte hausse des charges d'exploitation, notamment du fait de l'inflation, combinée à une très forte baisse de l'activité. Le mouvement des agriculteurs fragilise un peu plus les entreprises du secteur, majoritairement des TPE et PME. Il y a donc maintenant urgence à agir. Le transport routier a été jusqu'à présent résilient, mais l'inquiétude fait place aujourd'hui à une très grande colère et un grand désespoir.

Nous demandons, en plus des garanties pour la bonne exécution de nos métiers, des mesures de soutien compensatrices aux pertes d'exploitation résultant de ce mouvement, et des surcoûts occasionnés par les nombreuses heures de travail, les kilomètres et les litres de carburant contraints supplémentaires, engendrés par les blocages.

Si nous pouvons comprendre les revendications portées par le monde agricole, le transport routier ne peut pas devenir une victime collatérale de la crise agricole. En transport routier de voyageurs, les circuits touristiques par autocars sont particulièrement touchés, tout comme les Services Librement Organisés (lignes Macron) où une majorité de lignes est à l'arrêt ou fortement perturbé. En transport routier de marchandises, les blocages génèrent un affaïssement de l'activité et une perte sensible du chiffre d'affaires.

Nous demandons au Gouvernement d'agir immédiatement afin que soient garanties la libre circulation de nos véhicules et la sécurité des personnes ainsi que des biens transportés. En l'absence d'évolution de la situation, le Gouvernement prend la responsabilité que les entreprises soient contraintes de suspendre leurs activités.

CONTACT PRESSE

Samira BOUZAGHOU – samira.bouzaghoul@otre-direction.org - 06 34 32 17 67

OTRE - Organisation des Transporteurs Routiers Européens

Siège social : Domaine du Courant – 10 rue du Courant – Bâtiment A – 33310 LORMONT

Bureau Paris : Maison des Mobilités, 43bis Route de Vaugirard 92190 MEUDON

Tél : +33 (0)1 53 62 83 40 - contact@otre-direction.org - www.otre.org

N° Préfectoral : 4832 - Siret : 434 428 470 00026